



Construction d'une maison

Par **damid46**, le **13/09/2013** à **15:08**

Bonjour,

On veut se faire construire sur un terrain qui appartient a mon amie.

Faut il un acte notarié pour prouver le cas échéant que la maison m'appartienne aussi?

Cordialement.

Par **youris**, le **13/09/2013** à **17:09**

bjr,

ce qui se construit sur le terrain appartient au propriétaire du terrain.

donc la maison appartiendra à votre amie peu importe son financement.

en cas de séparation par principe conflictuel donc souvent désaccord vous serez contraint d'en passer par la case tribunal pour prouver votre financement.

la solution serait que votre amie vous vende la moitié du terrain à moins qu'un notaire ait une autre solution.

cdt